

# **COV – AD 3.05.2023**

## **rappor t de la commission financière**

### **Point 3 - comptes 2022**

La commission financière a été reçue le 6 avril 2023 par une délégation du COV, soit Mme Giller, comptable et M. Berthoud, administrateur, ainsi que les membres du comité : Mme Tille et MM. Deillon et Konan.

A relever que le changement de programme comptable a demandé passablement d'énergie au personnel. La commission financière remercie particulièrement Mme Giller pour son professionnalisme, ainsi que le personnel et le comité d'école pour le travail accompli.

### **Compte de résultats (fonctionnement) 2022**

Le compte fait état d'un résultat positif, soit un excédent de recettes de 2.112 mio CHF, qualifié de conséquent, puisqu'il s'élève à +18% par rapport aux charges de 11.786 mio CHF.

La commission a reçu toutes les explications concernant les différents postes.

La commission financière relève les points suivants :

- ligne 3010.00 : la nouvelle organisation de l'administration fonctionne bien, ce qui a permis de stabiliser les rôles et responsabilités et équilibrer les charges de travail ;
- lignes 3010.02 et 03 : concernant les charges salariales du personnel enseignant, les dépenses sont plus basses que budgétées : il semble que l'État tient compte des remplaçants dans les charges des enseignants ; ce point est à clarifier en vue du budget 2024 ;
- ligne 3132.00 : mandat président commission de projet : la commission rappelle d'intégrer cette dépense dans les comptes d'investissement, car il s'agit de conduite de projet directement en lien avec les investissements ;
- ligne 3300.05 : l'amortissement « assainissement Alpha, Delta, Gamma » n'a pas été activé, alors qu'il était budgété à 980'160 CHF ;
- ligne 4895 : évaluation du patrimoine administratif : la commission relève la décision du comité de dissoudre cette réserve sur 10 ans, soit 92'448 CHF/an.

Bilan :

La commission financière relève la proposition du comité de ristourner aux communes une partie de l'excédent qu'elles ont elles-mêmes financé. Le comité propose que le reste, soit 750'000 CHF soit transféré au capital afin que certains amortissements comptables puissent être alignés avec les amortissements financiers.

La commission financière prend note de cette proposition, tout en demandant que l'organe de révision valide les écritures comptables en lien avec cette proposition d'affecter ces 750'000 CHF pour des opérations précises et non pour de la capitalisation.

Et comme lors du rapport sur les comptes de l'année précédente, la commission financière recommande au comité d'établir un budget de trésorerie et collaborer avec des entités professionnelles pour la gestion de la dette (telle que Finarbit).

### **Compte des investissements**

La commission financière a reçu les explications en lien avec les dépenses effectuées durant l'année 2022 et souligne avec satisfaction la mise en place du tableau de suivi des investissements qui facilite la vision d'ensemble et l'état des dépenses.

En conclusion, la commission financière donne son préavis favorable pour les comptes 2022.

A relever que, comme spécifié dans le rapport de l'organe de révision, la commission financière encourage le comité à mettre en place le système de contrôle interne (SCI) dans les meilleurs délais.

Châtel-St-Denis, le 27 avril 2023

La commission financière

Noémie Berthoud

Charles Ducrot

Laurent Menoud